

Délibération n°CA-2018-41 Décision modificative n°2

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 22 Date de convocation : 13 juillet 2018
Présents : 19 Quorum fixé à 12 membres
Votants : 18
Procurations : 2

Résultats du vote :

Voix "pour" :	20
Voix "contre" :	0
Abstentions :	0

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
Mme Nadine BATHELOT	X		Mme Martine PEQUIGNOT
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN	X		
Mme Edwige EME	X		
Mme Marie-Claire FAIVRE	X		
Mme Sabrina FLEUROT	X		
M. Jean-Claude GAY	X		M. Raoul JUIF
M. Raoul JUIF		X	
Mme Mireille LAB	X		Mme LAB étant présente, son suppléant ne prend pas part au vote
Mme Catherine LIND	X		
M. Robert MORLOT	X		
M. Gérard PELLETERET	X		
Mme Martine PEQUIGNOT		X	
Mme Christelle RIGOLOT	X		
Mme Marie-Dominique AUBRY	X		
Mme Carmen FRIQUET	X		
M. Olivier RIETMANN	X		
M. Jacques ABRY		X	
Mme Christelle CLEMENT		X	
M. Jean-Paul CARTERET		X	
M. Patrick GOUX	X		
M. Jérôme LALLEMAND	X		
M. René REGAUDIE	X		

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
M. Serge TOULOT		
Mme Isabelle ARNOULD		
M. Yves KRATTINGER		
M. Thomas OUDOT		
Mme Corinne BONNARD		
M. Alain BLINETTE		
M. Jean-Paul MARIOT		
M. Jean-Jacques SOMBSTHAY	X	
Mme Valérie HAEHNEL		
M. Michel WEYERMANN		
M. Laurent SEGUIN		
M. Fernand BURKHALTER		
Mme Sylvie COUTHERUT		
Mme Fabienne RICHARDOT		
M. Hervé PULICANI		
M. Frédéric BURGHARD		
M. Jacques THEULIN	X	
M. Vincent BALLOT		X
M. Michel DEVAUX		X
M. Jean-Marie BERTIN		
M. Régis PINOT		

Membres élus ayant voix consultative

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé
ADJ Dimitri AIME	X	
LTN Pascal CRUCEREY	X	
LTN Michel TOURDOT	X	
CDT Gaëtan VION		X

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
ADJ Pascal AUGIER		
CNE Gilles MASONI		
ADC Philippe PLOY		
LTN Hervé LECOMTE	X	

Membres de droit

	Présent	Excusé
M. Ziad KHOURY, préfet de la Haute-Saône	X	
M. le colonel Fabrice TAILHARDAT, directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône	X	
M. le commandant Richard VERGUET, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	
M. le lieutenant-colonel Jean-Pierre CASTIONI, médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	

Etaient également présents

Madame Hélène HARGITAI, directrice des services du cabinet de la préfecture
Monsieur Laurent TISSOT, comptable public, responsable de la paierie départementale de la Haute-Saône
M. le lieutenant-colonel Franck BEL, directeur adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
Mme Sylvie GHETTINI, chef du secrétariat de direction
Mme Estelle ROSSI, chef du service « Finances, payes, marchés publics »

L'an deux mille dix-huit, le trois septembre, à seize heures et trente minutes, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur **Robert MORLOT**, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Hôtel du Département, espace Cassin.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire M61 applicable aux services départementaux d'incendie et de secours,

Vu le budget primitif 2017 de l'établissement voté par le conseil d'administration lors de sa séance du 21 février 2017.

Après avoir entendu les précisions données par Monsieur **René REGAUDIE**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Les dépenses et recettes inscrites au budget primitif 2018 dans les articles budgétaires ont été réparties de façon la plus précise possible.

Toutefois, des virements de crédits s'avèrent nécessaires au fonctionnement du service. Il s'agit de :

1- Virement de crédits entre chapitres – Section d'investissement

La Loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels a créé le compte personnel d'activité. Il regroupe le compte personnel de formation (CPF) qui s'adresse aux agents du SDIS et le compte d'engagement citoyen (CEC) pour les sapeurs-pompiers volontaires. Il doit désormais pouvoir être ouvert pour toutes les personnes qui en font la demande.

La mise en œuvre et le suivi de ce nouveau dispositif par les services du SDIS nécessitent l'acquisition d'un nouveau module informatique « FORSYS » qui viendra compléter le logiciel actuel de gestion des personnels ANTIBIA.

Afin de régulariser les écritures comptables nécessaires, il y a lieu d'inscrire les sommes correspondantes aux articles suivants :

- La somme de – 41 000,00 euros en dépense d'investissement à l'article 21311 « Immobilisations corporelles – Construction - Bâtiments administratifs »
- La somme de + 41 000,00 euros en dépense d'investissement à l'article 2051 « Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés »

2- Virement de crédits entre chapitres – Section de fonctionnement

Le renouvellement d'une centaine d'anti-virus pour la protection du parc informatique nécessite d'inscrire les sommes correspondantes aux articles suivants :

- la somme de - 600,00 euros en dépense de fonctionnement à l'article 6262 « Frais de télécommunications ».
- la somme de + 600,00 euros en dépense de fonctionnement à l'article 651 « Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires »

La décision modificative du budget de l'exercice 2018, qu'il est proposé aux membres du conseil d'administration d'adopter, respecte la règle de l'équilibre budgétaire et se décompose ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Articles	Intitulés	DÉPENSES	RECETTES
6262	Frais de télécommunications	-600,00	
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	600,00	
	TOTAL	0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Articles	Intitulés	DÉPENSES	RECETTES
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés	41 000,00	
21311	Immobilisations corporelles Construction - Bâtiments administratifs	-41 000,00	
	TOTAL	0,00	0,00

Décision

Les membres du conseil d'administration adoptent, **à l'unanimité**, la décision modificative n°2 du budget de l'exercice 2018 qui respecte la règle de l'équilibre budgétaire et se décompose ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Articles	Intitulés	DÉPENSES	RECETTES
6262	Frais de télécommunications	-600,00	
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	600,00	
	TOTAL	0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Articles	Intitulés	DÉPENSES	RECETTES
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés	41 000,00	
21311	Immobilisations corporelles Construction - Bâtiments administratifs	-41 000,00	
	TOTAL	0,00	0,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20180903-CA-2018-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2018
Affichage : 11/09/2018

Le président du conseil d'administration,


Robert MORLOT



ARRETÉ ET SIGNATURE

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : **22** Date de convocation : **13 juillet 2018**
Présents : **19** Quorum fixé à **12 membres**
Votants : **18**
Procuration : **2**

Résultats du vote :

Voix "pour" :

Voix "contre" :

Abstentions :

Présenté par
à Vesoul, le 03 septembre 2018



Délibéré par les membres du conseil d'administration, réuni en session
A Vesoul, le 03 septembre 2018
Les membres du Conseil d'administration

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur




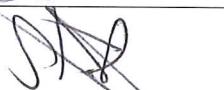

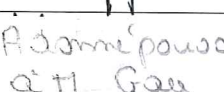


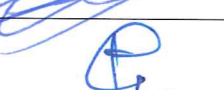
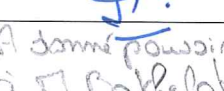
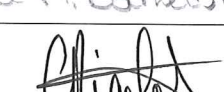
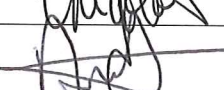
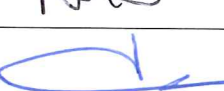
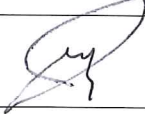
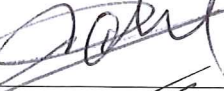

070-287000012-20180903-CA-2018-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2018

Affichage : 11/09/2018



<u>Titulaires</u>	Emargement	<u>Suppléants</u>	Emargement
Mme Nadine BATHELOT		M. Serge TOULOT	
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN		Mme Isabelle ARNOULD	
Mme Edwige EME		M. Yves KRATTINGER	
Mme Marie-Claire FAIVRE		M. Thomas OUDOT	
Mme Sabrina FLEUROT		M. Alain BLINETTE	
M. Jean-Claude GAY		Mme Corinne BONNARD	
M. Raoul JUIF	A donné pouvoir à M. Gay	M. Jean-Paul MARIOT	
Mme Mireille LAB		M. Jean-Jacques SOMBSTHAY	
Mme Catherine LIND		Mme Valérie HAEHNEL	
M. Gérard PELLETERET		M. Laurent SEGUIN	
Mme Martine PEQUIGNOT	A donné pouvoir à M. Collobert	M. Fernand BURKHALTER	
Mme Christelle RIGOLOT		Mme Sylvie COUTHERUT	
Mme Marie-Dominique AUBRY		Mme Fabienne RICHARDOT	
Mme Carmen FRIQUET		M. Hervé PULICANI	
M. Olivier RIETMANN		M. Frédéric BURGHARD	
M. Jacques ABRY		M. Jacques THEULIN	
Mme Christelle CLEMENT		M. Vincent BALLOT	
M. Jean-Paul CARTERET		M. Michel DEVAUX	
M. Patrick GOUX		M. Jean-Marie BERTIN	
M. Jérôme LALLEMAND		M. Régis PINOT	
M. René REGAUDIE	